

Baromètre social

Réalisé dans le cadre du Dispositif régional d'observation sociale (DROS) porté par le Carif-Oref, le *Baromètre social* est une publication annuelle présentant un état des lieux de la situation sociale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Partagé et collaboratif, ce document aborde différents aspects des politiques de solidarité portées par l'État, les collectivités ou les associations, à travers des données chiffrées et l'analyse de différentes thématiques (revenus et pauvreté ; minima sociaux ; emploi, formation et marché du travail ; logement et hébergement social ; publics - personnes âgées, jeunes...).

Une situation sociale contrastée qui reste fragile

La précarité demeure particulièrement présente en Provence-Alpes-Côte d'Azur : près d'un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en région, avec des disparités importantes en fonction des territoires, et une exposition accrue des enfants et des femmes. La région est la troisième la plus pauvre de France métropolitaine et la deuxième la plus inégalitaire en termes d'écart de niveau de vie.

En 2025, les évolutions des minima sociaux sont contrastées : le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) continue de reculer sur un an, tandis que celui des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou encore du minimum vieillesse progresse. Par ailleurs, le nombre de foyers allocataires de la prime d'activité (PA) ainsi que celui des foyers à bas revenus allocataires de la CAF diminuent.

L'activité économique apparaît relativement stable et l'emploi salarié continue de progresser légèrement. Ces évolutions masquent toutefois des vulnérabilités importantes. Le chômage repart à la hausse et les jeunes restent particulièrement exposés. De plus, l'accès à l'emploi ne constitue pas toujours une protection suffisante contre la précarité. Les situations rencontrées dans le secteur agricole, par exemple, mettent en lumière

des difficultés qui dépassent la seule question de l'emploi et concernent aussi les revenus, le logement, la mobilité et l'accès aux droits. De même, l'accompagnement des jeunes en difficulté repose sur des démarches globales, visant autant l'insertion sociale que professionnelle.

L'accès au logement social demeure un enjeu important en région. Alors que le parc locatif progresse faiblement, le nombre de nouveaux logements mis en service diminue et la demande continue d'augmenter. Les délais d'accès s'allongent et les recours au droit au logement ou à l'hébergement opposable (DALO/DAHO) poursuivent leur progression, traduisant des difficultés croissantes d'accès à un logement ou à un hébergement adapté. La situation de l'hébergement d'urgence met également en lumière les limites des capacités d'accueil et les difficultés pour répondre aux besoins des publics spécifiques, comme les personnes âgées.

Des dynamiques nationales et locales sont également mises en avant dans ce *Baromètre social*, comme les Pactes locaux des solidarités, le réseau régional de lutte contre la précarité alimentaire (PREC'alim), une expérimentation menée auprès de jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), des aides de la CAF pour faciliter l'accès aux vacances pour tous ou encore des actions du Crous pour faire face à la précarité étudiante.

Chiffres-clés régionaux

20,8 %
taux de
bas revenus

136 390
foyers
allocataires RSA

8,1 %
taux
de chômage

471 730
demandeurs d'emploi
(catégories A, B, C)

256 890
demandes
de logement social

Évolution 2024 - 2025

↘ **-0,6 point**

↘ **-2,1 %**

↗ **+0,2 point**

↗ **+4,9 %**

↗ **+6,3 %**



Une aggravation des situations de précarité, au-delà de la pauvreté monétaire

En 2024, 9,8 millions de personnes résidant dans un logement ordinaire en France métropolitaine vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux reste stable par rapport à 2023 mais demeure à son plus haut niveau depuis 1996 (date de début de la série). Malgré l'amélioration des niveaux de vie des plus modestes, la moitié des personnes en situation de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 1074 € par mois, soit 19,7 % en dessous du seuil de pauvreté. Cet écart, nommé intensité de la pauvreté, est en hausse par rapport à 2023 (+0,5 point). La pauvreté monétaire touche particulièrement certains publics. En 2024, 22,4 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine. Ce taux est en augmentation de +0,5 point, après +1,3 point en 2023. Bien qu'en légère baisse, le taux de pauvreté des familles monoparentales s'établit à 34,0 %. Les chômeurs restent également fortement touchés par la pauvreté, avec un taux de 36,1 %, qui se stabilise sur un an.

Toutefois, la pauvreté ne se résume pas uniquement à l'aspect monétaire. Les remontées de terrain du dernier Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale du CNLE mettent en évidence une aggravation et une complexification de la précarité en France, qui touche aussi une partie des ménages modestes. Les difficultés d'accès au logement, l'endettement, les tensions sur l'emploi, l'accès aux soins, la dégradation de la santé mentale, les difficultés administratives et le non-recours aux droits s'accumulent et se renforcent, avec des effets particulièrement marqués pour les familles monoparentales, les jeunes, les étudiants et les travailleurs précaires. Dans le même temps, les structures d'accompagnement sont elles-mêmes confrontées à une hausse des besoins et à des moyens limités.

Sources : « Niveau de vie et pauvreté en 2024 », Insee Première, juillet 2026 (enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2023 et 2024) ; « Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE », Synthèse des résultats (8^e vague), Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), juillet 2026.

Avertissement : le millésime 2023 du fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux (Filosophi) a connu une refonte majeure, avec des changements méthodologiques importants. Les individus sont désormais localisés sur leur lieu de vie (contrairement aux anciens millésimes, qui rattachaient les individus au logement associé à leur foyer fiscal). Les étudiants, notamment, sont localisés là où ils résident et non plus chez leurs parents. Les indicateurs 2023 ne sont donc pas comparables avec les indicateurs issus des millésimes antérieurs. **Pour en savoir plus :** www.insee.fr

Revenus et pauvreté

Près d'un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

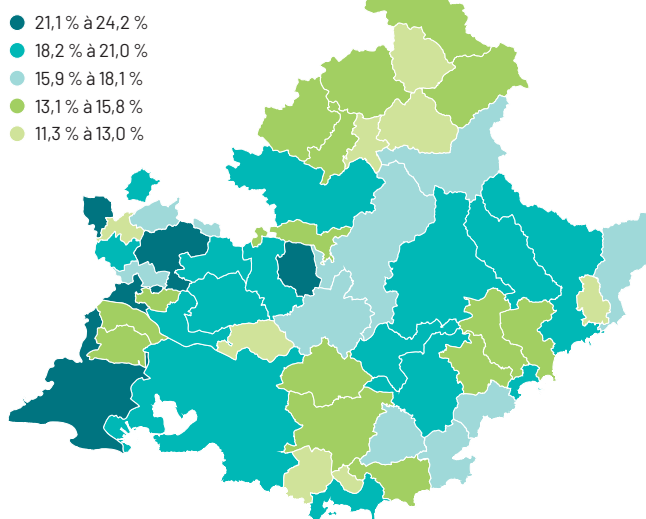
En 2023, le taux de pauvreté¹ s'établit à 18,9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 15,9 % en France métropolitaine. Ce taux place la région au troisième rang des régions métropolitaines les plus défavorisées, après la Corse et les Hauts-de-France. À l'échelle départementale, le taux de pauvreté est plus élevé dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône (respectivement 21,4 % et 20,3 %), proche du niveau régional dans les Alpes-de-Haute-Provence (18,6 %) et plus faible dans les Hautes-Alpes, le Var et les Alpes-Maritimes (respectivement 14,3 %, 16,8 % et 17,7 %).

À une échelle géographique plus fine, les situations de précarité restent contrastées en fonction des territoires. La pauvreté atteint des niveaux élevés dans les communautés de communes (CC) et d'agglomérations (CA) à l'ouest de la région. C'est notamment le cas de la CA du Grand Avignon, la CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette et la CC Rhône Lez Provence, où le taux de pauvreté se situe entre 22,6 % et 24,2 %. À l'inverse, les territoires du nord de la région, notamment dans les Hautes-Alpes, ainsi que certaines zones côtières des Alpes-Maritimes, présentent des taux inférieurs à la moyenne régionale [CARTE 1].

CARTE 1

Taux de pauvreté en 2023, par EPCI

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 18,9 %
France métropolitaine : 15,9 %



Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA - Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

1 Seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie médian partagé en deux la population (la moitié ayant un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau supérieur). Données Filosofi millésimé 2023 (dernières données disponibles au niveau régional).

L'exposition à la pauvreté varie également selon les catégories de population. Les femmes sont un peu plus touchées que les hommes (17,8 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 16,1 % des hommes). Les jeunes de moins de 18 ans sont aussi fortement concernés (taux de pauvreté à 26,4 %), particulièrement dans le Vaucluse où près d'un mineur sur trois (31 %) vit sous le seuil de pauvreté.

Niveau de vie : des écarts importants entre territoires et catégories de population

Le niveau de vie médian s'établit à 25 560 € en région, contre 25 920 € en France métropolitaine. Si cet indicateur demeure proche de la valeur nationale, il masque d'importantes disparités selon les caractéristiques sociodémographiques de la population. Les femmes disposent d'un niveau de vie médian de 25 820 €, soit 1 200 € de moins que les hommes. Les écarts se manifestent également selon l'âge : le niveau de vie augmente progressivement au cours de la vie adulte pour atteindre son niveau le plus élevé chez les 50-64 ans (près de 28 000 €). Les différences sont encore plus marquées selon le statut d'occupation du logement : les ménages propriétaires disposent d'un niveau de vie médian de 30 140 €, contre seulement 19 730 € pour les locataires.

De plus, de fortes inégalités entre les populations sont constatées au sein des territoires. Dans les Alpes-Maritimes, où le niveau de vie médian est le plus élevé de la région (26 380 €),

Taux de pauvreté en région à 18,9 %

2^e région la plus inégalitaire de France métropolitaine

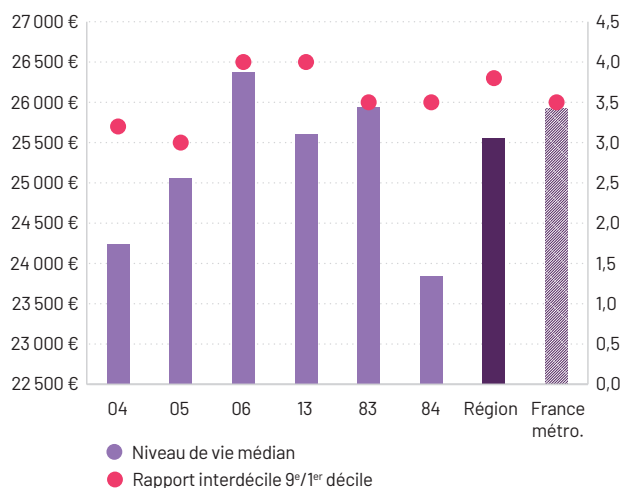
le niveau de vie des 10 % les plus aisés est 4 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Ce rapport interdécile est le même dans les Bouches-du-Rhône, alors que le niveau de vie médian de la population est plus faible (25 610 €). Avec un rapport à 3,8, Provence-Alpes-Côte d'Azur se

positionne au deuxième rang des régions métropolitaines les plus inégalitaires après l'Île-de-France [**GRAPHIQUE 1**].

La composition du revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) peut expliquer les écarts dans les niveaux de vie. En région, la part des revenus d'activité (salaires, indemnités de chômage et revenus des activités non salariées) dans le revenu disponible des ménages est inférieure à celle du niveau national (68 % contre 72 %). La part des pensions, retraites et rentes est en revanche un peu plus importante (29 % contre 27 %), ainsi que celle des revenus du patrimoine et autres revenus (15 % contre 12 %). Celle des prestations sociales est semblable (5 %).

GRAPHIQUE 1

Niveau de vie médian et rapport interdécile en 2023



Note de lecture : en région, le niveau de vie médian de la population est de 25 560 € (échelle de gauche). Le revenu médian des 10 % les plus aisés est 3,8 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes (échelle de droite).

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA - Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

Au niveau départemental, la part des revenus d'activité dans le revenu disponible est plus élevée qu'en moyenne régionale dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes ; la part des retraites est plus élevée dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var ; la part des prestations sociales est un peu plus importante dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône.

Le nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus poursuit son recul

Fin 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, un peu plus de 375 000 foyers allocataires de la CAF sont des foyers à bas revenus². En tenant compte des conjoints et enfants à charge, cela concerne près de 825 770 personnes, soit 20,8 % de la population régionale (âgée de moins de 65 ans). Les Bouches-du-Rhône enregistrent la part la plus élevée de foyers à bas revenus (23,0 %), devant le Vaucluse (22,1 %) et le Var (19,7 %). À l'inverse, les Hautes-Alpes présentent le taux le plus faible de la région (15,5 %).

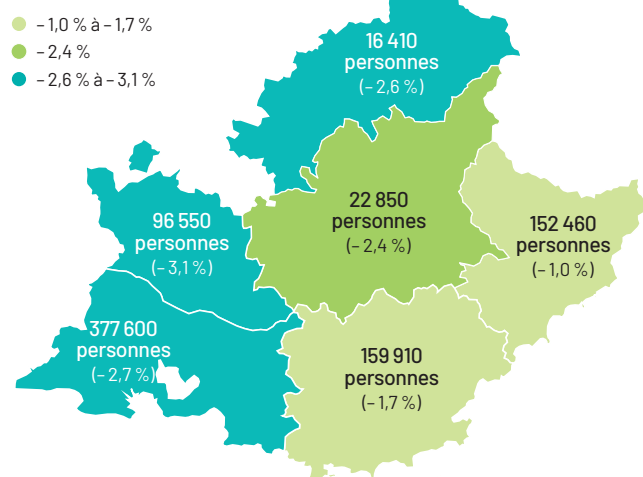
Sur un an, le nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus poursuit sa diminution en 2025, mais sur un rythme plus prononcé que les années précédentes (-2,2 %, après -0,9 % entre 2023 et 2024). Cette baisse, qui s'observe sur l'ensemble des départements de la région, est plus marquée dans le Vaucluse (-3,1 %) et les Bouches-du-Rhône (-2,7 %) [CARTE 2].

Le nombre de familles monoparentales à bas revenus continue également son repli (-1,6 % sur un an, après -1,2 %). Le taux de familles monoparentales à bas revenus s'établit ainsi à 38,6 % (contre 39,8 % en 2024).

CARTE 2

Nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus à fin 2025 et évolution 2024-2025

Provence-Alpes-Côte d'Azur :
825 770 personnes (-2,2 %)



Source : CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Données consolidées (FR6) à fin décembre 2024 et 2025, arrondies à la dizaine - Traitement Carif-Oref PACA.

Le Pacte des solidarités et sa déclinaison en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Pacte des solidarités, qui prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) pour la période 2024-2027, s'articule autour de quatre grandes priorités :

- la prévention des inégalités dès l'enfance ;
- la sortie de la pauvreté par l'emploi ;
- la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- la transition écologique solidaire comme levier de lutte contre la pauvreté.

Au plan national, le pacte se décline en 25 mesures concrètes à destination des territoires. Sa déclinaison locale repose sur deux démarches complémentaires : la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales à travers les contrats locaux des solidarités (CLS), et les pactes locaux des solidarités (PLS), portés par les acteurs locaux. Ces démarches s'appuient sur des diagnostics territoriaux permettant d'identifier les besoins et priorités d'action propres à chaque territoire.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, dix contrats locaux des solidarités pluriannuels (2024-2027) ont été signés dès 2024 entre l'État, les six conseils départementaux, les trois métropoles et la Ville de Marseille. 14 pactes locaux des solidarités ont été élaborés, dont un pacte régional dédié à la participation des personnes concernées. Leurs priorités varient selon les territoires, avec notamment une attention portée aux travailleurs pauvres, aux personnes en grande précarité et aux jeunes.

Une première analyse régionale de 120 actions déployées dans les dix CLS a été réalisée par le DROS. Parmi ces actions, 46 % concernent des actions nouvelles (c'est davantage le cas pour l'axe relatif à la transition écologique et solidaire), 45 % des actions déjà existantes mais renforcées, et seulement 9 % des actions poursuivies à l'identique. 73 % des actions touchent des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 45 % visent en partie des habitants de zones rurales. Pour la majorité des actions (62 %), le déploiement est jugé très satisfaisant par les cocontractants. Les actions sont ainsi majoritairement reconduites pour l'année suivante, voire renforcées. L'analyse est enrichie par des exemples issus des pactes locaux des solidarités, ainsi que par des initiatives portées par les services de l'État et leurs opérateurs. Elle permet ainsi de montrer comment, au-delà des contractualisations, l'ensemble des politiques publiques concourt à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Source : « Baromètre des solidarités en Provence-Alpes-Côte d'Azur : une première analyse des contrats locaux des solidarités et dynamiques régionales », Carif-Oref PACA (DROS), avril 2026.

2 Foyers pour lesquels le revenu par unité de consommation, en tenant compte des prestations familiales, est inférieur au seuil de bas revenus (1 324 € en 2025, pour les allocataires CAF).

PREC'alim : un réseau régional de lutte contre la précarité alimentaire

Le réseau PREC'alim est une dynamique régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur créée en 2023 dans le cadre du déploiement du Programme « Mieux manger pour tous »¹ et de son animation. Il rassemble près de 600 acteurs (330 structures), collectivités, projets alimentaires territoriaux (PAT), associations et tiers-lieux alimentaires engagés dans la lutte contre la précarité alimentaire. En 2025, 86 projets régionaux sont soutenus par ce programme, financé par la Dreets PACA et doté cette année de 3,2 M€.

Porté par la Dreets PACA et soutenu par les membres de la CO'ALIM, ainsi que par le Pôle solidarités du Département du Vaucluse et Action contre la faim, le réseau constitue un espace de coopération visant à renforcer la connaissance mutuelle, le partage d'expériences, la création de synergies et la valorisation des initiatives locales. Son animation repose sur une rencontre annuelle régionale², des webinaires thématiques pour favoriser les montées en compétences, et des ateliers en intelligence collective favorisant l'échange de pratiques, l'émergence de projets collectifs et l'essai-mage de pratiques.

PREC'alim s'inscrit dans un écosystème régional plus large, aux côtés de REga'alim, Educ'alim et du réseau régional des PAT, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions en faveur d'une alimentation durable, de qualité et accessible à tous.

Au travers du Panorama des initiatives de lutte contre la précarité alimentaire en région³, le réseau met en lumière de nombreuses initiatives inspirantes :

- Les épiceries participatives VRAC⁴ d'Avignon, du Pays d'Arles et de Marseille facilitent l'accès à des produits de qualité tout en développant le pouvoir d'agir.
- À Marseille, le Marché solidaire de La Viste, porté par Action contre la faim et le Centre social Del Rio, a permis à 576 personnes d'accéder plus facilement à une alimentation saine et durable, tout en conservant leur liberté de choix grâce à une tarification adaptée.

- Les Banques alimentaires Région Sud développent des solutions de logistique territoriale pour optimiser l'approvisionnement et la redistribution des denrées.
- Plusieurs territoires expérimentent également des caisses locales de l'alimentation, afin d'en garantir un accès digne et durable tout en soutenant les producteurs locaux ; comme dans le Vaucluse avec le collectif local d'alimentation de Cadenet (CLAC), porté par l'association Au maquis, ou encore l'union départementale de l'économie sociale et solidaire (Udess) des Hautes-Alpes, qui coordonne l'expérimentation de quatre futures caisses dans le département, et le Groupe d'étude de développement agricole et rural (Gedar) dans les Alpes-Maritimes.
- Certains projets associent production agricole, participation citoyenne et inclusion sociale ; comme Commune Ferme dans le Vaucluse et l'Écolieu du Plan du Pont à Hyères (Var).
- D'autres projets comme la Cantine Solidaire à Cavaillon (Vaucluse), ou encore Chiche ! une cantine à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), proposent des lieux alimentaires inclusifs où les usagers deviennent acteurs dans une logique de dignité et de pouvoir d'agir.
- Enfin, les Cueillettes solidaires portées et essaimées par le Village dans le Vaucluse valorisent les surplus agricoles : plus de 30 tonnes de fruits et légumes ont été récoltées et redistribuées en région en 2025.

La plupart de ces initiatives sont soutenues par le fonds local « Mieux manger pour tous » de la Dreets PACA.

Source : Réseau régional de lutte contre la précarité alimentaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1 <https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous>

2 Compte rendu de la 3^e journée des acteurs du réseau PREC'alim (17 juin 2026 à Montrieux le Hameau) : <https://paca.dreets.gouv.fr/Journee-PREC-Alim-sa-3eme-edition-a-eu-lieu-mercredi-17-juin>

3 « Lutte contre la précarité alimentaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 82 initiatives inspirantes », réseau PREC'alim, Dreets PACA, Panorama 2026.

4 Vers un réseau d'achat en commun.

Minima sociaux

Le nombre de foyers allocataires du RSA poursuit sa baisse

Le revenu de solidarité active (RSA), versé par les CAF et les MSA, assure aux personnes sans ressources ou aux ressources faibles, un revenu minimum qui varie selon la composition du foyer.

Fin 2025, 136 390 foyers sont allocataires du RSA en Provence-Alpes-Côte d'Azur (98 % relevant des CAF) [TABLEAU 1]. En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, ce sont 278 430 personnes qui vivent dans un foyer bénéficiaire du RSA, soit 5,3 % de la population régionale. Parmi les allocataires, 11,1 % sont des personnes isolées avec enfant(s) à charge et perçoivent le RSA majoré.

La baisse annuelle du nombre de foyers allocataires du RSA, amorcée depuis 2021, se poursuit en 2025 (-2,1 % par rapport à 2024), tandis que les effectifs augmentent au niveau national (+1,2 %). En lien avec le ralentissement de la hausse de l'emploi, la baisse des foyers allocataires du RSA s'atténue par rapport aux années précédentes (-3,6 % entre 2023 et 2024, -4,4 % entre 2022 et 2023, -5,1 % entre 2021 et 2022).

À l'échelle départementale, le recul est particulièrement fort dans le Vaucluse (-14,9 %). Il est également plus prononcé qu'en région dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes (-4,4 %) ainsi que dans les Alpes-de-Haute-Provence (-4,0 %). Le nombre d'allocataires est en revanche en augmentation dans les Bouches-du-Rhône (+1,6 %).

TABEAU 1

Allocataires du RSA à fin 2025

	Nombre de foyers allocataires*	Évolution 2024-2025	Population couverte**	Taux de population couverte***
Alpes-de-Haute-Provence	3 980	- 4,0 %	7 580	4,5 %
Hautes-Alpes	2 590	- 4,4 %	4 620	3,2 %
Alpes-Maritimes	16 490	- 4,4 %	31 350	2,8 %
Bouches-du-Rhône	71 320	+1,6 %	152 750	7,3 %
Var	30 600	- 3,2 %	58 950	5,3 %
Vaucluse	11 420	- 14,9 %	23 180	4,1 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	136 390	- 2,1 %	278 430	5,3 %
France métropolitaine	1 668 660	+1,2 %	3 352 720	5,1 %

* La notion d'allocataire renvoie ici à celle de foyer et non d'individu. Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et monétaire) et de l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur.

** Ensemble des personnes à charge vivant dans les foyers allocataires du RSA (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge).

*** Le taux de population couverte est le rapport du nombre de personnes couvertes par le RSA à l'ensemble de la population.

Sources : CNAF (Allstat FR6), CCMSA, données à fin décembre 2024 et 2025, arrondies à la dizaine ; Insee (RP 2021-2025 millésimé 2023) - Traitement Carif-Oref PACA.

Parmi les foyers allocataires du RSA relevant uniquement des CAF de la région, 56 % sont des personnes seules sans enfant, 31 % des familles monoparentales et seulement 13 % des couples avec ou sans enfant(s). La part des familles monoparentales est toutefois en recul de -3,7 points par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, parmi ces foyers allocataires du RSA (CAF), 58 % en bénéficient depuis au moins trois ans. Cette proportion continue de diminuer (-2,2 points en un an). La persistance dans le dispositif est encore plus marquée dans le Var (62 % des allocataires du RSA le sont depuis trois ans ou plus) et les Bouches-du-Rhône (60 %). Elle est en revanche moindre dans les Alpes-Maritimes (48 %, cf. tableau des indicateurs-clés en p. 21).

Le nombre de foyers allocataires de la prime d'activité diminue

Fin 2025, 381 730 foyers sont allocataires de la prime d'activité (PA), destinée aux travailleurs aux ressources modestes et versée par les CAF et les MSA de la région [TABLEAU 2]. Avec les conjoints et enfants à charge, 725 430 personnes sont couvertes par le dispositif, soit 13,9 % de la population régionale. Parmi les allocataires de cette prime, 4,8 % sont des personnes isolées avec enfant(s) à charge et perçoivent la PA majorée.

Après un rebond en 2024, le nombre de foyers allocataires de la PA diminue à nouveau (-2,3 % entre 2024 et 2025, après +1,6 %). Cette baisse s'observe dans tous les départements de la région, à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence, où les effectifs se stabilisent, et les Alpes-Maritimes, où ils augmentent (+1,9 %). Le nombre de foyers diminue plus fortement dans les Bouches-du-Rhône (-4,6 %).

TABLEAU 2

Allocataires de la PA à fin 2025

	Nombre de foyers allocataires*	Évolution 2024-2025	Population couverte**	Taux de population couverte***
Alpes-de-Haute-Provence	12 700	+0,1 %	23 680	14,1 %
Hautes-Alpes	10 400	-2,8 %	18 640	13,0 %
Alpes-Maritimes	73 330	+1,9 %	134 180	11,9 %
Bouches-du-Rhône	157 030	-4,6 %	303 410	14,5 %
Var	81 710	-1,7 %	151 470	13,5 %
Vaucluse	46 560	-2,2 %	94 050	16,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	381 730	-2,3 %	725 430	13,9 %
France métropolitaine	4 552 850	-1,8 %	8 743 430	13,2 %

* La notion d'allocataire renvoie ici à celle de foyer et non d'individu.
** Ensemble des personnes à charge vivant dans les foyers allocataires de la PA (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge).
*** Le taux de population couverte est le rapport du nombre de personnes couvertes par la PA à l'ensemble de la population.
Sources : CNAF (Allstat FR6), CCMSA, données à fin décembre 2024 et 2025, arrondies à la dizaine ; Insee (RP 2021-2025 millésimé 2023) - Traitement Carif-Oref PACA.

Parmi les foyers allocataires de la PA relevant uniquement des CAF de la région, 57 % sont des personnes seules sans enfant, 22 % des familles monoparentales et 21 % des couples avec ou sans enfant(s). Par ailleurs, 10 % des foyers allocataires de la PA perçoivent également le RSA (comme au niveau national).

La progression du nombre d'allocataires de l'AAH ralentit

L'allocation aux adultes handicapés (AAH), versée par les CAF et les MSA, s'adresse aux adultes handicapés aux revenus modestes. Il s'agit du deuxième minimum social en nombre d'allocataires après le RSA. Fin 2025, 102 340 personnes perçoivent l'AAH en région (données CAF uniquement), soit 3,6 % de la population régionale âgée de 20 à 64 ans [**TABLEAU 3**].

Le nombre d'allocataires de l'AAH augmente pour la troisième année consécutive, mais sur un rythme moins soutenu (+0,7 %, après +1,7 % entre 2023 et 2024) et inférieur au niveau national (+2,5 %). La hausse est plus marquée dans les Hautes-Alpes (+3,8 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+3,5 %), tandis que les effectifs diminuent dans les Bouches-du-Rhône (-0,7 %) et le Var (-1,3 %).

44,0 % des personnes bénéficiant de l'AAH ont un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, signifiant une entrave majeure dans la vie quotidienne (contre 46,1 % en France métropolitaine). Ce taux est le plus élevé dans le Var (53,0 %) et le plus bas dans le Vaucluse (35,4 %).

TABLEAU 3

Allocataires de l'AAH à fin 2025

	Nombre d'allocataires*	Évolution 2024-2025	Taux d'allocataires**	Part des allocataires avec un taux d'incapacité ≥ 80 %
Alpes-de-Haute-Provence	4 060	+3,5 %	4,6 %	39,4 %
Hautes-Alpes	3 580	+3,8 %	4,7 %	45,7 %
Alpes-Maritimes	25 290	+2,4 %	4,1 %	44,8 %
Bouches-du-Rhône	36 760	-0,7 %	3,2 %	41,3 %
Var	21 450	-1,3 %	3,6 %	53,0 %
Vaucluse	11 210	+3,1 %	3,7 %	35,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	102 340	+0,7 %	3,6 %	44,0 %
France métropolitaine	1 341 730	+2,5 %	3,6 %	46,1 %

* La notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.
** Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 20-64 ans.
Sources : CNAF (Allstat FR6), données à fin décembre 2024 et 2025, arrondies à la dizaine ; Insee (RP 2021-2025 millésimé 2023) - Traitement Carif-Oref PACA.

Le nombre d'allocataires de l'ASS continue d'augmenter

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Fin 2025, plus de 23 500 personnes perçoivent l'ASS en région [TABLEAU 4]. Rapporté aux personnes âgées de 20 à 69 ans, le taux d'allocataires de l'ASS est inférieur à 1 % en région (comme au niveau national).

En lien avec la hausse de la demande d'emploi, le nombre d'allocataires de l'ASS augmente pour la deuxième année consécutive (+13,2 %, en région, après +5,8 % entre 2023 et 2024). Cette hausse s'observe dans l'ensemble des départements de la région. Elle est très marquée dans le Var (+16,4 %) et les Bouches-du-Rhône (+14,5 %). La hausse est plus modérée dans les Hautes-Alpes (+2,8 %).

TAB

Allocataires de l'ASS à fin 2025

	Nombre d'allocataires*	Évolution 2024-2025	Taux d'allocataires**
Alpes-de-Haute-Provence	710	+12,7 %	0,6 %
Hautes-Alpes	370	+2,8 %	0,4 %
Alpes-Maritimes	4 150	+10,7 %	0,6 %
Bouches-du-Rhône	10 810	+14,5 %	0,7 %
Var	4 330	+16,4 %	0,6 %
Vaucluse	3 150	+9,8 %	0,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 520	+13,2 %	0,7 %
France métropolitaine	269 080	+11,7 %	0,6 %

* La notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 20-69 ans.

Sources : France Travail, Drees (FNA, décembre 2024 et 2025, données provisoires, arrondies à la dizaine) ; Insee (RP 2021-2025 millésimé 2023) - Traitement Carif-Oref PACA.

Pacte local des solidarités du Pays d'Arles : des solutions concrètes pour les agriculteurs et les salariés agricoles en situation de précarité

Une expérimentation en faveur des travailleurs pauvres du secteur agricole a été lancée en 2025 par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), en partenariat avec la FNSEA et la Mutualité sociale agricole (MSA), dans trois régions pilotes : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne et Grand Est.

Le Pays d'Arles a été retenu comme territoire d'expérimentation en raison de ses enjeux sociaux et économiques mais, aussi, de son dynamisme agricole. Signé le 5 juin 2026, sous l'impulsion de la commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la sous-préfète de l'arrondissement d'Arles, le pacte local des solidarités réunit treize partenaires (État et ses opérateurs, collectivités, MSA, organisations professionnelles agricoles, chambre d'agriculture, acteurs associatifs, de l'emploi et de la formation) autour d'une ambition commune : apporter des réponses concrètes, coordonnées et durables aux exploitants et salariés agricoles confrontés à des situations de précarité.

Reposant sur une démarche d'« aller-vers », le pacte permet de mieux repérer les situations de fragilité et de faciliter l'accès aux droits et à la santé. Il mobilise des solutions concrètes pour accompagner les exploitants agricoles, notamment grâce à un diagnostic technique et économique de leur exploitation, sécuriser les parcours professionnels des salariés agricoles par la formation et la polyactivité et, développer des réponses adaptées aux besoins de logement des travailleurs saisonniers.

Les premières actions engagées confirment l'intérêt de cette approche partenariale. À ce jour, 960 exploitants agricoles ont été globalement identifiés. Les premiers contacts engagés par les travailleurs sociaux de la MSA permettent de réaliser une première évaluation des situations et de proposer, lorsque cela est nécessaire, un accompagnement adapté aux besoins de chacun. Par ailleurs, près d'une quarantaine de contrats de professionnalisation ont déjà été signés. L'expérimentation doit également permettre de faire émerger de nouvelles solutions locales, notamment en matière de logement des travailleurs saisonniers, avant un possible déploiement sur d'autres territoires.

Pour en savoir plus : « Lutte contre la pauvreté en milieu rural - Regards croisés et pratiques inspirantes », DIPLP, décembre 2025.

Emploi et marché du travail

L'économie régionale se stabilise

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'activité économique dans le secteur privé, mesurée par l'évolution des heures rémunérées, se stabilise à +0,1 % en 2025, tandis que sur l'ensemble de la France (hors Mayotte), l'activité marque le pas (-0,4 %)³. L'activité régionale décélère dans tous les secteurs, avec un fléchissement particulièrement marqué dans l'industrie : la fabrication de matériels de transport, qui portait jusqu'à présent ce secteur, ralentit fortement et la cokéfaction-raffinage se replie. Dans le tertiaire marchand, la croissance est soutenue par l'hébergement-restauration et le transport-entreposage qui repart à la hausse. Le tertiaire non marchand privé, bien que dynamique, affiche un léger repli par rapport à 2024. La construction reste en difficulté, mais légèrement moins qu'en 2024.

Cependant, cette stabilité régionale masque des disparités départementales : l'activité ralentit dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône. Elle progresse légèrement dans les Hautes-Alpes et le Var, tandis qu'elle fléchit dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse.

L'emploi salarié continue de progresser, mais à un rythme plus lent

La croissance de l'emploi régional se poursuit en 2025 à un rythme ralenti (+0,2 % fin 2025, après +0,5 % fin 2024), alors qu'en France (hors Mayotte), l'emploi diminue sur un an (-0,2 % fin 2025)³. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le ralentissement s'observe seulement dans le secteur privé (+0,1 %) qui concentre plus des trois quarts des emplois salariés régionaux. La croissance est de +0,4 % dans le secteur public, comme en 2024.

L'emploi industriel en région se maintient, après huit années de hausses consécutives. Les effectifs salariés dans l'industrie sont comparables à ceux d'il y a vingt ans, tandis qu'ils ont baissé de -13 % en France (hors Mayotte) sur cette période.

Avec plus de la moitié de l'emploi salarié de la région, le tertiaire marchand progresse de +0,3 %, porté notamment par l'hébergement-restauration, les transports et les services aux entreprises, malgré un recul important des services immobiliers. La progression dans le tertiaire non marchand (privé et public) ralentit. Dans la construction, l'emploi salarié continue de diminuer.

Ces évolutions sectorielles se traduisent par des dynamiques contrastées selon les départements. Les Hautes-Alpes (3 % de l'emploi régional) se distinguent par la plus forte hausse de l'emploi salarié sur un an (+1,1 %). Viennent ensuite les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, qui concentrent deux tiers de l'emploi salarié régional, et enregistrent une progression de +0,4 % et +0,3 % respectivement. Dans le Var, l'évolution de l'emploi salarié suit la moyenne régionale. Dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, les effectifs diminuent (respectivement -0,9 % et -0,7 %).

Le taux de chômage repart légèrement à la hausse, celui des jeunes poursuit sa progression

En moyenne sur l'année 2025, le taux de chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à 8,1 % de la population active. Il augmente légèrement sur un an (+0,2 point), après plusieurs années de baisse. La région reste la troisième de France métropolitaine la plus touchée par le chômage, après les Hauts-de-France (9,2 %) et l'Occitanie (9,1 %). Le taux de chômage en France métropolitaine est de 7,5 % (+0,3 point en un an).

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans poursuit sa progression entamée en 2024 (+1 point en un an), pour s'élever à 20,9 %. Il s'agit du plus haut taux enregistré depuis quatre ans. Celui des seniors de 50 ans ou plus est quasi-stable (+0,1 point) et s'établit à 5,3 %.

En un an, le taux de chômage augmente ou reste quasi stable sur l'ensemble des départements de la région. Le Vaucluse détient toujours le taux de chômage le plus élevé de la région (10,0 %), avec des taux atteignant 11,2 % dans la zone d'emploi d'Avignon, 10,1 % à Bollène-Pierrelatte et 10,0 % à Carpentras [CARTE 3]. Les Bouches-du-Rhône affichent également un taux de chômage élevé (8,8 %). Les Hautes-Alpes conservent le taux le plus bas de la région (6,4 %), devant les Alpes-Maritimes (7,0 %), le Var (7,4 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (8,0 %).

Le taux de chômage des jeunes est particulièrement important dans le Vaucluse (24,5 %). Celui des femmes y est également notable (10,4 % dans le département, contre 8,1 % en région).

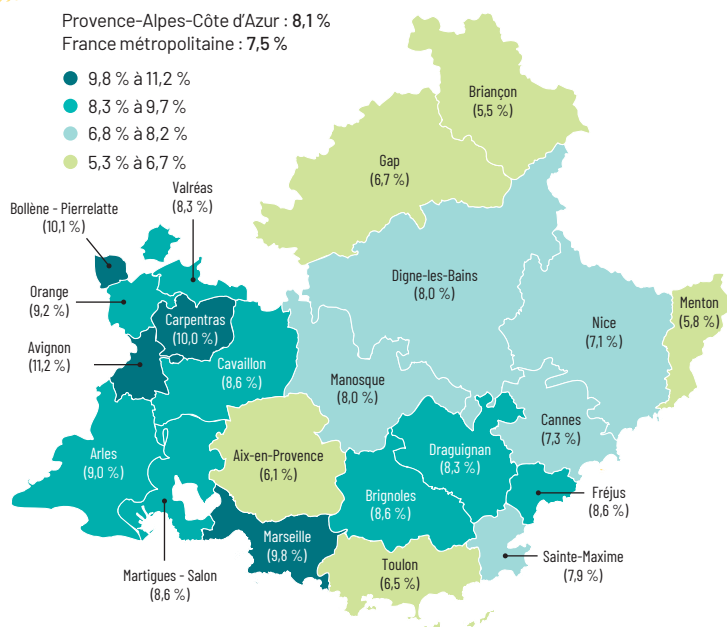
**+0,2 %
d'emplois
salariés
sur un an**

**+0,2 point
de taux de
chômage**

³ Source : « Une économie régionale résiliente : croissance économique stabilisée, emploi en légère hausse », Insee Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur, avril 2026.

CARTE 3

Taux de chômage en 2025, par zone d'emploi



Précision : pour les zones transrégionales (Avignon, Arles, Bollène-Pierrelatte et Valréas), seules les données des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont prises en compte.
Source : Insee - Taux de chômage localisé 2025 (moyenne annuelle) - Traitement Carif-Oref PACA.

Demande d'emploi : des évolutions altérées par la mise en place de la loi pour le plein emploi

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les statistiques sur la demande d'emploi sont affectées par la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, qui prévoit l'inscription désormais systématique de certains publics à la recherche d'un emploi (cf. avertissement). Les évolutions sont donc à prendre avec précaution.

En 2025, la région compte en moyenne 471 730 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C ; données brutes). Parmi eux, 55 840 perçoivent le RSA, soit 12 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région.

D'une manière globale, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) augmente en un an (+4,9 %), tandis qu'il poursuit son repli chez les bénéficiaires du RSA (-5,3 %).

La part des femmes parmi les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA est semblable à celle de l'ensemble des publics (52 %, contre 51 %), tout comme celle des inscrits depuis un an ou plus (42 %). Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA sont en revanche plus fréquemment non-diplômés (24 %, contre 16 %) et détiennent plus souvent un diplôme de niveau CAP-BEP (35 %, contre 28 %).

Au niveau départemental, les demandeurs d'emploi au RSA sont légèrement surreprésentés dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence (13 % des demandeurs d'emploi de chaque département). Leur part atteint 15 % dans les zones d'emploi de Marseille et d'Avignon. Dans le Var, leur proportion est semblable au niveau régional (12 %). Elle est en revanche plus faible dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes (9 % dans chacun des départements).

La baisse de la demande d'emploi des bénéficiaires du RSA est particulièrement marquée dans les Bouches-du-Rhône (-12,8 %) et le Vaucluse (-7,4 %). Elle est plus faible dans les Alpes-Maritimes (-1,5 %). À l'inverse, elle augmente fortement dans les Hautes-Alpes (+24,2 %) et le Var (+11,3 %), et plus légèrement dans les Alpes-de-Haute-Provence (+1,1 %).

Avertissement : depuis le 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Selon leurs situations socioprofessionnelles, ces publics sont orientés vers différents parcours d'accompagnement.

Les données statistiques sur la demande d'emploi sont ainsi impactées. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques ont été créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Après avoir signé leur contrat d'engagement, les inscrits à France Travail peuvent être classés, selon leur situation, dans toutes les catégories (de A à F).

En 2025, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte en moyenne 18 190 personnes inscrites en catégorie F et 63 730 en catégorie G. Elles représentent 13 % de la totalité des personnes inscrites à France Travail (catégories A, B, C, D, E, F et G ; données brutes).



Insertion professionnelle des jeunes de l'ASE : exemple d'une expérimentation dans les Alpes-Maritimes

L'aide sociale à l'enfance (ASE) est un service public départemental chargé d'assurer la sécurité, la santé et le développement des mineurs en danger ou en risque de l'être, ainsi que d'accompagner les jeunes majeurs de moins de 21 ans en difficulté.

L'ASE a également la charge de mener des actions éducatives en milieu ouvert et à domicile. Fin 2024, 26 870 mineurs et jeunes majeurs bénéficient d'au moins une mesure d'ASE en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils représentent 2,2 % de la population des moins de 21 ans. Parmi eux, 14 400 (52 %) bénéficient d'une action éducative et 13 350 (48 %) d'une mesure d'accueil, certains pouvant bénéficier des deux simultanément. Les Bouches-du-Rhône concentrent 37 % des bénéficiaires de l'ASE de la région, suivies par les Alpes-Maritimes (23 %) et le Var (21 %).

Les jeunes confiés à l'ASE peuvent rencontrer des obstacles spécifiques dans leur parcours scolaire et professionnel (sortie plus précoce du système scolaire, moindre recours aux dispositifs d'orientation, accompagnement familial plus limité...). Leurs trajectoires, souvent marquées par des ruptures, témoignent de la nécessité de leur ouvrir des perspectives et de les accompagner dans la construction de leur projet professionnel, en complément des mesures de protection.

Dans le cadre de ses missions de service public pour l'enfance, le Département des Alpes-Maritimes a lancé en juin 2025 sa commission d'accès à l'autonomie des jeunes accompagnés dans le cadre de l'ASE. Elle s'est déclinée en 4 groupes de réflexion destinés à garantir un meilleur accès à la santé, aux droits, à l'insertion professionnelle et au logement. Le groupe insertion professionnelle est copiloté par la Direction de l'insertion et des luttes contre la fraude et la précarité énergétique, qui apporte son expertise sur l'insertion professionnelle des publics vulnérables, et par la Direction de l'Enfance, en charge de l'accompagnement global des jeunes.

La direction de l'insertion a ainsi proposé à partir de janvier 2026, une expérimentation permettant de flécher l'orientation de jeunes de 16 à 18 ans, sortis du système scolaire et accompagnés dans le cadre de l'ASE, vers deux solutions :

- une solution pré-formative de 4 mois portant sur la découverte des métiers en tension avec un CFA qui connaît actuellement une baisse de fréquentation ;
- une solution emploi avec le dispositif CAP Entreprise qui emploie une méthodologie brevetée d'intermédiation entre l'offre et la demande, afin d'accompagner ces jeunes vers un emploi direct.

Suite à la rencontre des différents établissements hébergeant des jeunes confiés au titre de l'ASE et d'un CFA, un système d'orientation direct a été établi. Après repérage et entretien avec le jeune, les éducateurs des structures le positionnent, par voie de mail, sur l'une de ces solutions. Un adulte référent désigné dans chaque structure d'hébergement fait le lien avec la structure d'accompagnement professionnel afin de garantir la présence et l'évolution du parcours du jeune orienté. Depuis le début de l'expérimentation, sur 43 jeunes orientés, 18 se sont inscrits dans ces dispositifs. 3 ont trouvé un emploi, 11 sont en accompagnement emploi et 5 ont suivi la formation découverte du CFA. Cette expérimentation confirme la pertinence de la transversalité entre directions de la collectivité portant des compétences différentes mais parfois complémentaires.

Elle met en exergue la nécessité d'une prise en charge et d'un échange régulier sur les parcours d'insertion afin d'éviter les sorties sèches et la transposabilité de solutions pensées pour des publics vulnérables adultes. Les missions locales ont été investies de cette mise en relation et organiseront des journées dédiées afin de s'inscrire dans cet effort pour favoriser le « 0 sorties sèches ASE », l'insertion professionnelle constituant un facteur déterminant.

Sources : Conseil départemental des Alpes-Maritimes ; Drees (enquête Aide sociale 2024).

Logement et hébergement social

Le parc locatif social progresse légèrement, malgré le recul des mises en service

Au 1^{er} janvier 2025, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 347 610 logements locatifs sociaux⁴, soit 14,2 % des résidences principales (contre 17,1 % en France métropolitaine). La part des logements sociaux parmi les résidences principales est la plus forte dans les Bouches-du-Rhône (17,5 %) ; département qui concentre près de la moitié (48 %) des logements sociaux de la région [CARTE 4].

En un an, le parc locatif social a augmenté de manière un peu plus prononcée en région qu'en France métropolitaine (+1,2 %, contre +0,5 %). Plus précisément, au cours de l'année 2024, 5 550 logements sociaux ont été mis en service dans la région, tandis que 700 ont été démolis et 600 vendus. Le nombre de logements mis en service a toutefois baissé en région (-9,6 % sur un an), tandis qu'il a augmenté au niveau national (+1,2 %). Il s'agit d'un des volumes les plus faibles observés depuis les dix dernières années. Parmi ces nouvelles mises en service, 91 % sont des logements neufs et 9 % des acquisitions dans le parc privé (majoritairement avec des travaux de réhabilitation). La rareté du foncier et les prix élevés des terrains réduisent les possibilités de

+ 6,3 % de demandes de logement social sur un an

- 3,2 % d'attributions

production neuve sur certains territoires (notamment sur la Côte d'Azur).

44 % des logements mis en service sont financés par le PLUS (prêt locatif à usage social, principalement mobilisé par les organismes HLM) et seulement 27 % par le PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), qui correspond à des logements « très sociaux » réservés aux personnes les plus précaires, majoritaires parmi les demandeurs de logement social.

Le parc social en région ne comprend que 7 % de logements individuels (maisons) contre 15 % au niveau national. Plus de deux logements sur trois sont des T3 ou des T4 (68 %), seulement 6 % des T1 et 19 % des T2.

Avec un loyer moyen de 6,8 €/m², Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région la plus chère de France métropolitaine, après Île-de-France. Les loyers varient selon le type de financement initial qui détermine le loyer maximal (6,5 €/m² pour des logements sous statut PLAI, 9,9 €/m² pour ceux sous financement PLS). Ils varient également selon les territoires (de 4,8 €/m² dans l'ouest des Hautes-Alpes à 7,8 €/m² dans les Alpes-Maritimes, à Menton ou Cannes).

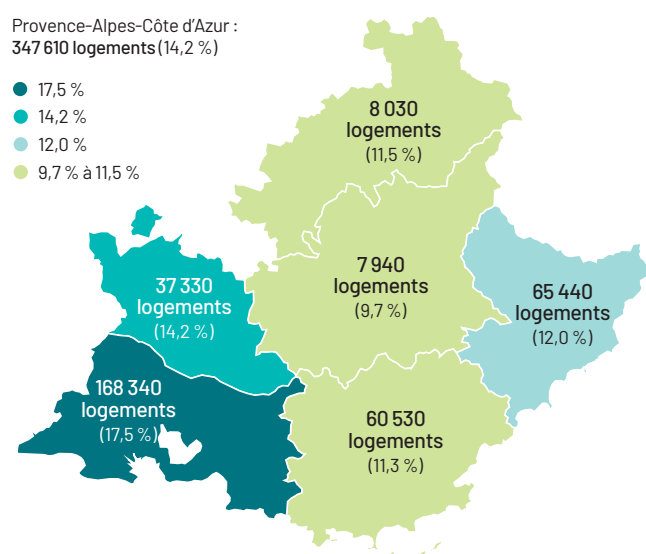
Parmi les logements sociaux loués ou proposés à la location en région, 2,2 % sont vacants (soit 7 250 logements, dont 4 210 depuis plus de trois mois). Ce taux de vacance est quasi stable sur un an (+0,1 point). Le taux de mobilité⁵, déjà très faible, est quant à lui en baisse depuis trois ans, passant de 6,8 % en 2022 à 5,5 % en 2025.

CARTE 4

Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2025 et part parmi les résidences principales

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 347 610 logements (14,2 %)

- 17,5 %
- 14,2 %
- 12,0 %
- 9,7 % à 11,5 %



Sources : SDES (RPLS, données au 01.01.2025 arrondies à la dizaine) ; Insee (RP 2021-2025 millésimé 2023) - Traitement Carif-Oref PACA.

La demande de logement social poursuit sa progression

Fin 2025, la région compte près de 256 900 demandes actives de logement social⁶, soit une hausse de +6,3 % en un an. Bien que la croissance de la demande soit un peu plus faible que l'année précédente (+8,1 % entre 2023 et 2024), elle augmente toujours plus vite que l'offre locative sociale, ce qui contribue à accentuer les tensions sur la demande de logement social.

Près des trois quarts des demandes (74 %) émanent de ménages n'étant pas logés dans le parc social (demandes hors mutation). Les autres demandes (26 %) concernent des ménages souhaitant changer de logement au sein du parc social (demandes de mutation).

Le premier motif invoqué lors de la demande de logement social témoigne de problématiques différentes selon les

4 Source : « Le parc locatif social en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2025 », Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur, janvier 2026.

5 Taux de mobilité : emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus, rapportés au nombre de logements proposés à la location depuis un an ou plus. Les nouvelles mises en service ne sont pas intégrées dans le calcul de ce taux de mobilité. Les rotations au cours d'une même année ne sont pas mesurées.

6 Les demandes de logement social actives correspondent aux demandes non radiées. Les demandes inactives correspondent aux demandes qui ont été sorties ou radiées des listes de demandeurs pour l'un des cinq motifs suivants : attribution d'un logement, renonciation à la demande de logement social, erreur de saisie, non-renouvellement de la demande, irrecevabilité de la demande.

ménages du parc social ou privé. Les demandes hors mutation sont en premier lieu motivées par un logement trop cher (22 %) ou trop petit (16 %). Les demandes de mutation sont davantage justifiées par le fait d'avoir un logement trop petit (24 %), un logement inadapté au handicap (14 %, contre 5 % des demandes hors mutation) ou encore de mauvaises conditions de logement (logement indigne ou non décent, 10 % contre 9 %).

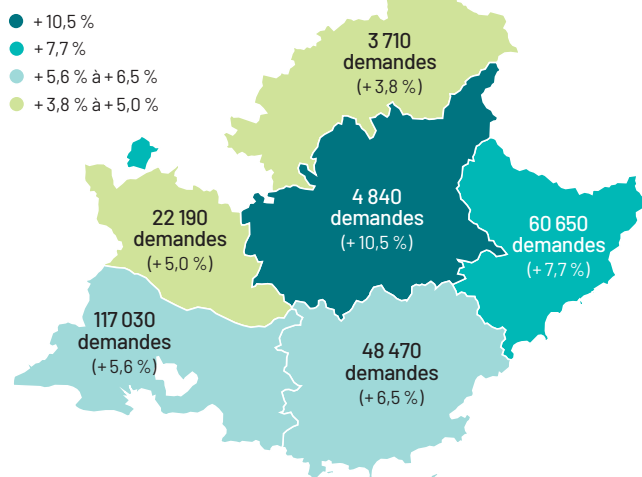
Concernant les demandeurs ne vivant pas dans le parc social, 58 % sont locataires ou propriétaires au moment de la demande, 26 % sont hébergés chez un tiers, 9 % vivent dans un hébergement collectif ou un logement temporaire (structure d'hébergement, résidence sociale, foyer collectif, hôtel...) et 6 % sont sans logement ou vivent dans un habitat précaire (squat, camping, habitat mobile).

44 % des demandes de logement social (mutation et hors mutation) sont faites par une personne seule, 27 % par une famille monoparentale, 19 % par un couple avec enfant(s) et 9 % par un couple sans enfant. L'âge moyen du demandeur est de 44 ans. Plus précisément, 30 % des demandes émanent de personnes de moins de 35 ans, 44 % de personnes âgées entre 35 et 54 ans et 26 % de 55 ans ou plus.

CARTE 5

Nombre de demandes de logement social fin 2025 et évolution 2024-2025

Provence-Alpes-Côte d'Azur :
256 890 demandes (+ 6,3 %)



Champ : données du 20.02.2026 (arrondies à la dizaine), éditées le 23.02.2026. Total des demandes de logement (hors mutation et mutation).
Source : DGALN/DHUP - Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2024 et 2025 - Traitement Carif-Oref PACA.

64 % des demandeurs sont éligibles au parc très social, avec des revenus inférieurs ou égaux au plafond du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Au niveau territorial, la demande de logement social reste fortement concentrée sur le littoral : 46 % des demandes portent en premier lieu sur les Bouches-du-Rhône, 24 % sur les Alpes-Maritimes et 19 % sur le Var. Les trois communes de Marseille, Nice et Toulon regroupent à elles seules plus du tiers des demandes régionales (35 %). Le nombre de demandes augmente dans tous les départements de la région entre 2024 et 2025, particulièrement dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes (respectivement +10,5 % et +7,7 %) [CARTE 5]. Les demandes de mutation sont plus importantes dans le Vaucluse (34 %) et les Bouches-du-Rhône (29 %).

Cotation de la demande de logement social

Introduite de manière facultative par la loi ALUR, la cotation de la demande de logement social a été rendue obligatoire par la loi ELAN du 23 novembre 2018 pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par la réforme. La cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande. Les objectifs poursuivis sont d'apporter une meilleure lisibilité et une plus grande transparence du processus d'attribution des logements locatifs sociaux, tant pour les demandeurs que pour les acteurs qui interviennent dans le processus d'attribution des logements sociaux.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 25 EPCI sont concernés par la mise en place de cette cotation. Le réseau des agences d'urbanisme de la région (UrbaSud), en partenariat avec la Dreal, a réalisé en 2025 un état des lieux de la cotation en région. L'analyse de 18 grilles de cotation met en évidence une grande diversité dans leur structuration, la sélection et la pondération des critères. Certains territoires peuvent ainsi partager un socle commun de critères prioritaires, comme Durance Luberon Verdon Agglomération et la Métropole Aix-Marseille-Provence, mais différer dans leurs critères complémentaires. La première privilégie les publics actifs pour soutenir l'attractivité économique, tandis que la seconde privilégie les situations de fragilité et d'urgence, reflétant les tensions du marché locatif et la volonté de fluidifier les parcours résidentiels. Cet état des lieux révèle ainsi des logiques d'adaptation aux contextes et enjeux propres à chaque territoire.

Pour en savoir plus : « La cotation de la demande de logement social en Provence-Alpes-Côte d'Azur - État des lieux », UrbaSud, janvier 2026.

La tension sur la demande de logement social atteint un niveau très élevé

En 2025, un peu plus de 20 700 baux ont été signés dans le parc social en région. Parmi ces attributions de logements, 22 % ont été faites à des ménages vivant déjà dans le parc social. Le nombre d'attributions de logements sociaux continue de diminuer (-3,2 % entre 2024 et 2025, après -9,2 % l'année précédente). Cette tendance s'explique principalement par une baisse de la rotation dans le parc social (déjà très faible), conjuguée à une baisse de la mise en service de nouveaux logements.

Le délai moyen d'attribution⁷ dépasse dorénavant deux ans (24,5 mois) : 24,2 mois pour les demandes hors mutation et 25,5 mois pour les demandes de mutation. Ces délais d'attente pour signer un bail ne cessent pas de s'allonger et sont inégaux selon les territoires, allant d'environ un an d'attente dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes à plus de deux ans dans les départements du littoral (jusqu'à 31 mois dans les Alpes-Maritimes).

Dans ce contexte, la tension sur la demande de logement social⁸ continue de s'amplifier et atteint un niveau record en 2025 : 11,7 demandes pour une attribution (hors mutation), après 10,5 en 2024 et 8,6 en 2023. La tension est plus forte pour un T1 (39,6) ou un T2 (14,7), ces types de logement étant peu représentés dans le parc locatif social.

L'accentuation des tensions s'observe sur l'ensemble des départements de la région. La tension est particulièrement élevée dans les Alpes-Maritimes (16,5) [CARTE 6].

Les recours au DALO et au DAHO continuent d'augmenter

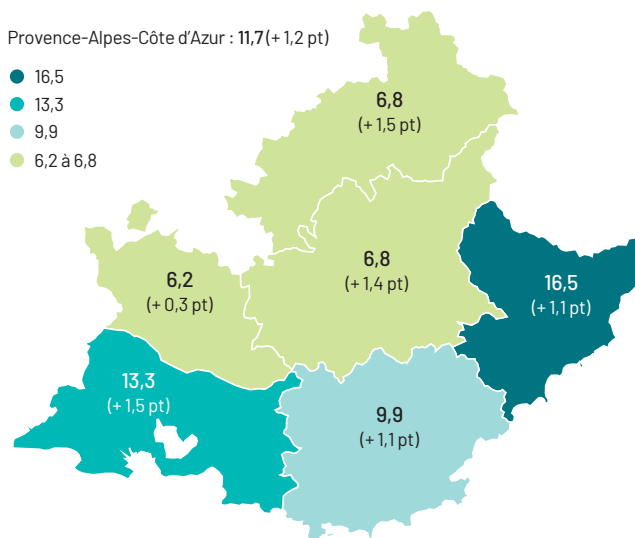
Quand les autres dispositifs légaux n'ont pas permis aux personnes d'accéder ou de se maintenir dans un logement ou un hébergement décent et adapté à leurs besoins, elles ont la possibilité de faire une demande de reconnaissance prioritaire urgente au titre du droit au logement opposable (PU DALO) ou du droit à l'hébergement opposable (PU DAHO). Les recours sont examinés dans chaque département par une commission de médiation indépendante et souveraine. L'État est garant de ce droit et de son effectivité.

En 2025, les commissions de médiation ont reçu 22 850 dossiers en région, dont 20 610 au titre du logement (DALO) et 2 240 au titre de l'hébergement (DAHO)⁹. Le nombre de recours DALO et DAHO reçus en région est en hausse continue depuis plusieurs années. Entre 2024 et 2025, les recours DALO ont augmenté de +7 % et ceux liés au DAHO de +27 %, reflétant les fortes tensions sur le logement social et le parc d'hébergement.

À l'échelle départementale, les Bouches-du-Rhône concentrent plus de la moitié des recours DALO reçus en région (52 %), suivis par les Alpes-Maritimes (22 %) et le Var (21 %). Dans ces départements, les recours DALO poursuivent leur progression. Le Vaucluse enregistre quant à lui un repli des demandes. Enfin, bien que le département des Alpes-de-Haute-Provence ne regroupe que 0,6 % des recours déposés en région, leur nombre continue de fortement augmenter : +36 % entre 2024 et 2025, après avoir plus que doublé entre 2023 et 2024. La

CARTE 6

Tension de la demande de logement social fin 2025 et évolution 2024-2025



Précision : la tension correspond au rapport entre le nombre de demandes hors mutation pour la première commune de localisation souhaitée et le nombre de logements attribués hors mutation (quel que soit finalement le territoire d'attribution).

Champ : données du 20.02.2026, éditées le 23.02.2026.

Source : DGALN/DHUP - Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2024 et 2025 - Traitement Carif-Oref PACA.

problématique du mal-logement s'étend ainsi sur des territoires jusque-là plus épargnés.

En matière de DAHO, le département des Bouches-du-Rhône concentre 86 % des demandes et affiche de nouveau une très forte hausse des recours reçus (+38 % entre 2024 et 2025, après +47 % entre 2023 et 2024). Le nombre de recours DAHO est en revanche en repli dans le Var et le Vaucluse, après des hausses importantes l'année précédente. En 2025, il n'y a aucune demande dans les Hautes-Alpes et moins de cinq dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Les délais de relogement s'allongent pour les ménages DALO

Les ménages ayant recours au DALO sont plus souvent des personnes seules (39 %) ou des familles monoparentales (35 %). 70 % des demandeurs ont entre 25 et 55 ans (70 %), 50 % sont actifs (40 % en emploi, 8 % au chômage et 2 % en études, apprentissage ou formation), et 49 % ont des ressources supérieures au SMIC. Le dispositif DALO, peut ainsi permettre de soutenir des ménages modestes susceptibles de basculer dans une plus grande précarité.

Les motifs les plus invoqués par les requérants au DALO concernent l'absence de logement personnel (28 %), l'attente d'un logement social dans un délai anormalement long (19 %, motif rarement invoqué seul) et la non-décence d'un

⁷ Moyenne de temps écoulé entre les dates de dépôt des demandes, qui ont obtenu un logement social en 2025, et les dates de signatures des baux.

⁸ La tension de la demande de logement social est calculée nationalement selon la formule suivante : nombre de demandes hors mutation (pour des personnes physiques et des associations au 31 décembre pour la première commune de localisation souhaitée) divisé par le nombre d'attribution hors mutation (pour des personnes physiques et des associations pour la première localisation souhaitée, quel que soit finalement le territoire d'attribution).

⁹ Source : « Droit à l'hébergement et au logement opposable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : bilan régional 2025 », Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur, juin 2026.

logement ou sa suroccupation en présence d'un mineur ou d'une personne en situation de handicap (17 %). Les recours liés à une menace d'expulsion sans relogement se stabilisent à un haut niveau depuis 2024 (11 %).

Avec 6 190 décisions favorables émises par les commissions de médiation en 2025, le taux d'acceptation des recours DALO se stabilise à 32 % au niveau régional. Pour le DAHO, le taux d'acceptation est également stable (73 %, 1 510 décisions favorables).

Le délai moyen de relogement des ménages DALO, dépassant déjà les délais prévus par la loi, continue d'augmenter

en région. Il est de 395 jours en 2025, après 379 jours en 2024. Ce délai moyen est de 522 jours au niveau national.

Comme le souligne la Dreal dans son rapport, l'effectivité de la politique du DALO, et plus largement de l'accès au logement pour les plus défavorisés, est limitée par une offre de logements inadaptée aux besoins du territoire, notamment en raison du non-respect de la loi SRU dans certaines zones tendues de la région. Elle est également freinée par un nombre insuffisant d'attributions de logements sociaux aux ménages reconnus PU DALO, malgré les quotas et la priorité légale dont ils bénéficient.

Les personnes vieillissantes dans les structures d'hébergement d'urgence

Au cours de l'année 2025, près de 39 000 personnes ont contacté le 115 pour être hébergées en urgence en Provence-Alpes-Côte d'Azur¹. La moitié d'entre elles sont des primo-demandeurs et trois sur cinq étaient à la rue au moment de la demande. Au total, 29 000 personnes se sont vu refuser un hébergement d'urgence au moins une fois dans l'année (soit trois personnes sur quatre), principalement en raison du manque de places disponibles ou de places compatibles avec la composition du ménage. Parmi elles, 22 000 n'ont jamais pu être hébergées.

Concernant le profil des personnes en demande d'hébergement, six sur dix sont des hommes et une sur deux a entre 25 et 54 ans. Les jeunes de moins de 24 ans représentent 41 % des demandeurs, ce qui est nettement plus que leur part dans la population régionale totale (26 %). Près d'un demandeur sur deux est une personne seule (33 % d'hommes et 13 % de femmes). Les adultes avec enfant(s) et les familles monoparentales regroupent respectivement 22 % et 20 % des demandeurs.

En 2025, les structures d'urgence ont accueilli 700 personnes âgées de 65 ans ou plus, soit une hausse de +4 % en un an. Elles représentent 4,3 % de l'ensemble des personnes hébergées en urgence (+0,5 point). Il s'agit majoritairement d'hommes seuls (66 %) et de personnes venant de la rue (73 %).

L'accompagnement de ce type de public dépend de leur parcours de vie. Celui d'une personne ayant passé la majeure partie de sa vie à la rue sera nécessairement différent de celui d'une personne ayant connu une césure dans son parcours (violence, séparation, expulsion locative). Pouvoir proposer des solutions adaptées aux personnes

âgées est très complexe, d'autant plus lorsqu'elles sont dépendantes. Se posent également les questions de la temporalité d'accès et du souhait de la personne.

Les structures sont souvent en manque de solutions pour ce public. L'EHPAD reste parfois une proposition par défaut, ce n'est pas forcément le choix de la personne, mais son besoin identifié par les travailleurs sociaux. La fluidité des parcours (entrée effective en EHPAD et autres structures adaptées où les places sont rares) n'est pas toujours assurée. Les structures d'hébergement sont confrontées à de nombreuses difficultés : locaux et dispositifs parfois inadaptés, équipes sociales peu ou pas formées à l'accompagnement de personnes vieillissantes, mais aussi enjeux croissants liés au maintien de l'autonomie et à l'accompagnement médical ou à l'hygiène. Enfin, quid de l'accompagnement vers la fin de vie ?

Une adaptation de tous les instants, un bricolage incessant des équipes éducatives peuvent aussi entraîner malgré tout une forme de « maltraitance » institutionnelle, tant pour les personnes accueillies que pour les équipes elles-mêmes.

Il existe cependant des pistes de solution, mais qui ne répondront pas à l'intégralité des besoins des personnes de cette tranche d'âge : foyer logement, accueil à la carte en dispositif AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) pour les plus éloignés, projet « grands marginaux » incluant les plus anciens, plus de personnel soignant ou des travailleurs sociaux mieux formés, tout en prenant en compte les souhaits et les possibilités des personnes.

Sources : Drees Provence-Alpes-Côte d'Azur ; SIAO du Vaucluse.

¹ Études sur le recours au 115 réalisées par le service études, évaluation et statistiques de la Drees PACA. À retrouver sur le site : <https://paca.drees.gouv.fr/les-publications>
Voir aussi : « Personnes vieillissantes en CHRS et logement accompagné », Uniopss, 2025 ; « Le vieillissement des personnes sans-domicile : évolutions, publics et adaptations de l'intervention », Sciences et actions sociales, 2025 ; « Plaidoyer - Vieillesse et Précarité », FAS, Fehap, 2024.

Publics

Le vieillissement de la population s'accroît

Sur les dix dernières années, la population régionale a augmenté de +0,6 % en moyenne par an (contre +0,4 % en France métropolitaine). Cette croissance démographique s'explique uniquement par les migrations résidentielles. Le solde naturel est en effet négatif depuis 2020, c'est-à-dire qu'il y a plus de décès que de naissances. Le département des Bouches-du-Rhône est le seul de la région à avoir un solde naturel positif. Au niveau national, le solde naturel apparaît négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale¹⁰. Par ailleurs, selon les dernières

projections démographiques, à partir de l'année 2037, le solde migratoire ne compenserait plus le déficit naturel et la population française commencerait à diminuer.

La région est relativement plus âgée qu'au niveau national : 32 % des habitants ont 60 ans ou plus (contre 29 % en France métropolitaine) et 21 % ont moins de 20 ans (contre 22 %). En dix ans, la part de

seniors de 60 ans ou plus a augmenté de près de 4 points, tandis que celle de jeunes de moins de 20 ans a reculé de 2 points (mêmes tendances au niveau national).

Selon une étude de l'Insee en région¹¹, si les tendances démographiques et sanitaires récentes se poursuivaient, 232 000 personnes de 60 ans ou plus seraient en perte d'autonomie en 2050, c'est-à-dire dans l'impossibilité d'effectuer sans assistance des gestes du quotidien. La région compterait ainsi 54 400 seniors en perte d'autonomie de plus qu'en 2021. Cette croissance serait particulièrement marquée dans les Hautes-Alpes et le Var, départements où le vieillissement de la population serait le plus accentué.

Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse poursuit sa progression

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite pour inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Fin 2025, 85 400 retraités de l'interrégime (régime général ou MSA) sont bénéficiaires du minimum vieillesse (allocation supplémentaire de vieillesse - ASV ; allocation de solidarité aux personnes âgées - ASPA), soit 6,9 % des retraités de la région [TABLEAU 5]. Provence-Alpes-Côte d'Azur reste ainsi la deuxième région de France métropolitaine où cette part est la plus élevée, après la Corse (9,8 %).

Entre 2024 et 2025, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse continue de progresser (+2,8 %, après +2,5 % en 2024) et à un rythme supérieur à celui du nombre total de retraités (+1,5 %). Cette croissance, moins prononcée qu'au niveau national (+4,4 %), s'observe dans tous les départements de la région, en particulier dans les Alpes-de-Haute-Provence (+3,6 %), les Bouches-du-Rhône (+3,3 %) et le Var (+3,3 %).

TABLEAU 5

Bénéficiaires du minimum vieillesse en 2025 (interrégime)

	Nombre de retraités au minimum vieillesse	Évolution 2024-2025	Part des retraités au minimum vieillesse*
Alpes-de-Haute-Provence	2 340	+3,6 %	5,2 %
Hautes-Alpes	1 420	+1,0 %	3,7 %
Alpes-Maritimes	19 860	+1,9 %	7,1 %
Bouches-du-Rhône	36 820	+3,3 %	8,4 %
Var	16 920	+2,7 %	5,7 %
Vaucluse	8 040	+3,3 %	5,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85 400	+2,8 %	6,9 %
France métropolitaine	619 360	+4,4 %	4,3 %

* Rapport du nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou d'un complément de retraite au nombre total de retraités de l'interrégime (régime général, MSA).

Sources : CNAV, MSA - Observatoire des situations de fragilité (données 2024 et 2025, arrondies à la dizaine) - Traitement Carif-Oref PACA.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA augmente

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. Fin 2024, 113 430 personnes sont bénéficiaires de l'APA (à domicile ou en établissement), soit 7,1 % de la population régionale de cette tranche d'âge, contre 7,5 % en France métropolitaine. Le nombre de bénéficiaires augmente de nouveau sur un an en région (+1,3 %), comme au niveau national (+1,9 %). Cette hausse est observée dans tous les départements, à l'exception des Alpes-Maritimes, où le nombre de bénéficiaires diminue légèrement (-0,4 %). Le Vaucluse enregistre la progression la plus marquée depuis 2020, avec une hausse de +6,1 %.

Parmi les bénéficiaires de l'APA, 63 % vivent à domicile, contre 59 % en France métropolitaine. À l'échelle des départements, cette part est plus importante dans les Hautes-Alpes (68 %) et dans le Var (67 %).

10 Pour en savoir plus : « Moins de naissances, plus de décès : le déficit naturel se creuse », Bilan démographique 2025, Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, avril 2026.

11 « 54 400 seniors de plus en perte d'autonomie à l'horizon 2050 », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, juin 2026.

Une proportion importante de jeunes non insérés

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 157 500 jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études. Ces jeunes dits « non insérés » représentent 19 % des jeunes de la région. Une part plus élevée que celle observée au niveau France métropolitaine (17 %).

Cette part augmente avec l'âge, en lien avec l'arrêt progressif des études et la parentalité. Elle est de 10 % parmi les 15-19 ans, 23 % parmi les 20-24 ans et atteint 24 % parmi les 25-29 ans.

Cette proportion varie également selon le sexe. Entre 15 et 19 ans, la part des jeunes non insérés est plus importante chez les hommes (11 % contre 9 % chez les jeunes femmes). À l'inverse, entre 25 et 29 ans, la part des jeunes non insérés est nettement plus importante chez les femmes (27 % contre 22 %). Les femmes non-insérées sont plus nombreuses à s'éloigner du marché du travail à ces âges, notamment du fait des maternités.

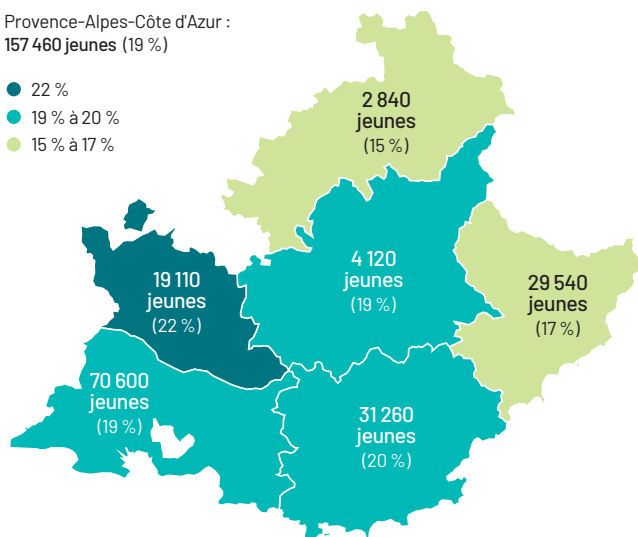
Des disparités s'observent aussi au niveau départemental. La part de jeunes non insérés parmi les 15-29 ans est la plus forte dans le Vaucluse (22 %), tandis qu'elle est la plus faible dans les Hautes-Alpes (15 %)[**CARTE 7**].

CARTE 7

Nombre de jeunes non insérés* et part parmi les 15-29 ans

Provence-Alpes-Côte d'Azur :
157 460 jeunes (19 %)

- 22 %
- 19 % à 20 %
- 15 % à 17 %



* Part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, parmi l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge.

Source : Insee - RP 2021-2025, millésimé 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

Acteurs de l'insertion sociale : quelles dynamiques d'appui aux jeunes en rupture ?

Basée sur le témoignage d'acteurs de l'insertion sociale (lauréats de l'appel à projets Contrat d'engagement jeunes - CEJ, volet « Jeunes en rupture »), et de l'accès à l'emploi (Missions locales, Cap emploi, Écoles de la deuxième chance), l'étude réalisée en 2025 par le Carif-Oref PACA permet de mettre en avant les pratiques d'accompagnement des jeunes en situation de rupture.

L'intervention de ces acteurs s'oriente sur trois perspectives : restaurer l'estime de soi, remettre les jeunes en mouvement et crever la bulle de l'isolement. Ces enjeux de remobilisation partent de constats bien connus sur lesquels insistent tous les professionnels de l'accompagnement :

- un empilement de problématiques (difficultés familiales, phobies et décrochage scolaires, délinquance, addictions ou troubles alimentaires, etc.) ;
- un fort sentiment d'inquiétude qui aboutit fréquemment à des soucis de santé mentale ;
- une défiance par rapport aux institutions publiques et aux logiques traditionnelles d'accompagnement (rendez-vous, dossier administratif, stages, etc.).

Les acteurs de l'insertion sociale s'appuient notamment sur trois types d'approches stimulantes pour ces jeunes résignés : d'abord, un contexte d'intervention informel (démarches d'« aller vers » les publics des quartiers, design de locaux du type fablabs) ; ensuite, une implication des 16-25 ans dans le management des associations favorisant leur responsabilisation ; et surtout, un engagement dans des projets collectifs concrets - reportages, organisation d'événements - partant des centres d'intérêt de la Gen Z (sport, musique, culture numérique, etc.) et de ses difficultés (confrontation aux discriminations, et notamment à la prise en compte du handicap exploré plus spécifiquement dans l'étude du Carif-Oref).

Ces projets collectifs sont l'occasion de favoriser écoute et esprit de groupe, sésames de la vie en entreprise ; ainsi que de valoriser les savoirs, savoir-faire et savoir-être, notamment lors de la phase finale de dissémination du projet (présentation à des élus, chefs d'entreprise, etc.).

Source : Carif-Oref PACA (enquête sur les dynamiques d'accompagnement des jeunes en rupture, 2025).



Les leviers d'action du Crous Aix-Marseille Avignon face à la précarité étudiante

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) interviennent dans plusieurs domaines au service de la réussite des étudiantes et étudiants d'une académie : l'attribution des bourses, l'accès au logement, la restauration universitaire, l'accompagnement social, ainsi que le soutien à la vie de campus. Dans un contexte de précarisation croissante des étudiants, les Crous déploient plusieurs leviers d'action visant à soutenir les étudiants les plus fragiles.

Le premier levier concerne les bourses sur critères sociaux. Sur l'année scolaire 2025-2026, 30 960 bourses ont été attribuées par le Crous Aix-Marseille Avignon à 26 % des étudiants de l'académie (contre 23 % en France). Plus de 110 millions d'euros ont été versés au titre des bourses, avec une attention particulière portée aux étudiants les plus précaires : 24 % des boursiers relèvent des échelons 6 et 7 (contre 20 % au niveau national).

Le second levier repose sur les aides indirectes au logement (places en résidences universitaires), à la restauration (dispositif Repas à 1€) et à l'emploi étudiant. Chaque année, le Crous Aix-Marseille Avignon emploie ainsi environ 400 étudiants, principalement parmi les plus précaires.

Le troisième levier s'appuie sur la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) et les appels à projets. En 2025, le Crous d'Aix-Marseille Avignon a mobilisé 130 000 € pour financer des initiatives de lutte contre la précarité étudiante. Ce financement a notamment permis de soutenir plusieurs associations étudiantes proposant des distributions alimentaires ou de produits de première nécessité gratuits ou à tarif très social (COP'1 et Solid'AM à Marseille et Aix-en-Provence, et Pan'UT à Digne). Le Crous met également à disposition gratuitement dans ses restaurants et résidences des protections périodiques afin de lutter contre la précarité menstruelle et finance les associations étudiantes qui interviennent également dans ce domaine.

Enfin, l'accompagnement social individualisé constitue un levier essentiel. En 2025, 6 440 étudiants ont été reçus par le service social du Crous d'Aix-Marseille Avignon, guichet unique d'écoute, d'orientation et d'aide financière. Parmi eux, 2 170 étudiants ont bénéficié d'au moins une aide financière ponctuelle pour un montant cumulé de près de 950 000 € en 2025, leur permettant de faire face à leurs dépenses de loyer, leurs dépenses alimentaires, leurs frais de transport (y compris pour se rendre sur un lieu de stage dans une autre ville) ou encore pour acheter un ordinateur et lutter ainsi contre la fracture numérique.

Source : Crous Aix-Marseille Avignon (actions menées sur l'année scolaire 2025-2026).

Vacaf : un dispositif favorisant les départs en vacances familles et enfants

En France, près de 4 enfants sur 10 ne partent pas en vacances¹, témoignant de fractures sociales et d'obstacles financiers que peuvent rencontrer les familles dans l'accès aux loisirs. Dans ce contexte, le dispositif Vacaf constitue un levier important de la politique de la CAF dans sa stratégie globale de soutien aux familles et de réduction des inégalités territoriales et sociales. Il intervient en complémentarité des actions menées par les collectivités territoriales, et se décompose en trois volets : aide aux vacances enfants (AVE), aide aux vacances familles (AVF) et aide aux vacances sociales (AVS)².

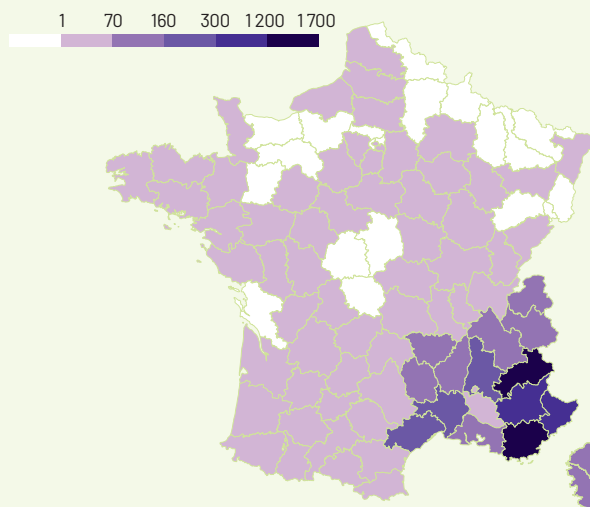
Pour 2026, la participation financière de la CAF peut atteindre 70 % du coût du séjour notamment pour l'AVE, dans la limite de 50 € par jour. Le plafond de quotient familial ouvrant droit à l'aide est relevé à 950 € (900 € en 2025), permettant à près d'une famille allocataire sur deux d'en bénéficier.

Chaque année en France, environ 68 000 jeunes de 6 à 17 ans bénéficient de l'AVE et 100 000 familles de l'AVF ou de l'AVS. Près de 8 000 partenaires sont labellisés Vacaf et 4 000 destinations permettent d'accueillir les bénéficiaires sur tout le territoire national. En 2026, la généralisation de l'AVE comme aide socle à toutes les CAF de France va augmenter le nombre d'enfants concernés et de séjours financés dès cette année. L'année 2025 restera donc difficile à comparer avec les années ultérieures pour le dispositif AVE.

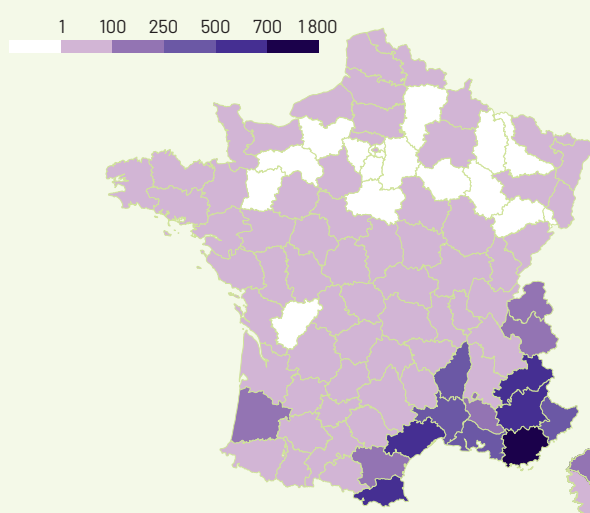
En 2025, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'AVE a permis à 6 544 enfants de partir en séjours collectifs (7 376 séjours réalisés au total), avec l'appui de 304 partenaires sur plus de 500 destinations. Le dispositif favorise la mobilité : 91 % des séjours se sont déroulés hors du département de résidence et un tiers hors de la région. Les départs sont majoritairement estivaux (80 %) et durent en moyenne 8 jours. Les bénéficiaires sont principalement des enfants de 6 à 14 ans (83 %), l'âge moyen étant de 12 ans. Deux enfants sur trois habitent dans un foyer à bas revenus ; 15 % sont dans une famille dépendant à 100 % des prestations familiales. 65 % des enfants sont issus de foyers monoparentaux et 24 % résident dans un QPV. Le coût moyen des séjours est d'environ 675 €, avec un reste à charge moyen de 280 €.

L'AVF a, quant à elle, permis à 7 698 foyers allocataires de partir une ou plusieurs fois dans l'année (7 792 séjours réalisés au total), avec l'appui de 1 337 partenaires sur 919 destinations. Là encore, le dispositif favorise les départs au-delà du territoire de résidence : 85 % des séjours ont eu lieu hors du département et 51 % hors de la région. Les séjours sont majoritairement estivaux (86 %) et durent en

Volumes de séjours Vacaf AVE et destinations



Volumes de séjours Vacaf AVF et destinations



moyenne 7 jours. 68 % sont des familles à bas revenus et 14 % dépendent à 100 % des prestations familiales. 67 % des familles bénéficiaires sont monoparentales et 14 % résident dans un QPV. Le coût moyen des séjours est d'environ 940 €, avec un reste à charge moyen de 445 €.

Enfin, le dispositif AVS, destiné aux familles nécessitant un accompagnement renforcé, a permis en 2025 d'organiser 71 séjours, concernant 150 enfants et 97 adultes.

Sources : CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Séjours Vacaf 2025 ; Données profils consolidées (FR6) à fin décembre 2024 – Traitements CAF de l'Hérault (pilote du dispositif Vacaf) et CAF des Bouches-du-Rhône.

¹ Crédoc, enquêtes Conditions de vie.

² AVE : dispositif en tiers-payant permettant aux enfants de partir en séjours collectifs (colonies ou camps de vacances), organisés par les partenaires labellisés par Vacaf uniquement pendant les vacances scolaires ; AVF : s'adresse principalement aux familles « autonomes » (elles préparent et réservent elles-mêmes leur séjour en vacances) ; AVS : s'adresse à des familles fragilisées par un événement de vie, généralement peu autonomes, nécessitant un accompagnement pour concrétiser leur projet de départ en vacances. Une aide au transport peut être proposée aux familles selon les départements, les destinations et les conditions financières des allocataires. Par ailleurs, le « Pass Colo », dispositif de l'État pour les enfants de 11 à 12 ans sous conditions d'éligibilité, peut être combiné avec l'AVE ou bien être utilisé seul selon le montant du séjour et le profil de l'allocataire.

Pour en savoir plus : www.vacaf.org

Les indicateurs-clés du Baromètre social, région Provence-Alpes-Côte d'Azur (données en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pauvreté / conditions de vie*											
1 Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans	21,5	21,2	21,4	21,3	21	21,5	22,1	20,4	21,7	21,4	20,8
2 Taux de familles monoparentales à bas revenus parmi l'ensemble des familles monoparentales	49,5	46,9	46,2	45,4	42	41,8	42,7	39,1	40,5	39,8	38,6
3 Revenu médian des foyers à bas revenus : revenu mensuel par unité de consommation (en €)	735	726	733	755	764	769	785	810	877	913	931
4 Taux d'allocataires dépendant des prestations CAF : part des foyers pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus	17,1	16,7	16,6	15,4	12,4	13,3	12,7	11,8	11,1	11,0	10,8
5 Persistance des allocataires du RSA : part des allocataires du RSA socle depuis au moins trois ans	52,1	55,3	54,5	52,7	50,6	50,9	55,8	60,3	62,4	60,4	58,1
Formation / insertion / emploi											
6 Part de jeunes non insérés (ni emploi ni études) parmi les jeunes de 15 à 29 ans [1]	19,2	18,9	18,5	17,9	17,9	17,2	19,5	19,2	19,0	-	-
7 Part des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC [2]	41,9	42,4	42,6	45,2	46,3	46,5	48,5	44,4	41,8	42,0	41,6
8 Taux de chômage localisé annuel moyen [3]	11,5	11,3	10,7	10,3	9,6	9,1	8,9	8,2	8,0	7,9	8,1
9 Part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA parmi les DEFM de catégorie ABC [2]	-	14,2	14,3	14,4	14,3	15,2	15	14,1	13,4	13,1	11,8
10 Part des salariés en emploi stable : CDI ou fonction publique [1]	84,8	84,7	84,7	84,8	84,9	84,9	84,9	85,0	85,0	-	-
Logement											
11 Part des logements suroccupés parmi les résidences principales [1][4]	-	-	-	-	-	-	-	12,2	12,1	-	-
12 Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales	13,1	13,1	13,3	13,6	13,7	13,3	13,5	13,7	14,0	14,2	14,2
Santé											
13 Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite parmi les assurés du régime général [5]	10,4	11,1	11,1	10,8	10,4	9,6	9,1	9,6	9,3	9,3	9,1
Personnes âgées											
14 Indice de vieillissement de la population : rapport de la population de 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans [1]	95,7	97,4	99,5	101,5	102,5	104,4	106,4	108,5	110,1	-	-
15 Taux d'allocataires du minimum vieillesse parmi les retraités de l'interrégime (régime général, MSA)	5,7	5,7	5,6	5,8	6,1	6,4	6,4	6,6	6,7	6,8	6,9

* À compter de 2018, les données CAF utilisées sont des données définitives (consolidées à 6 mois).

[1] 2023 est le dernier millésime disponible pour le recensement de la population. Les résultats des recensements ne se comparent correctement entre eux que sur des périodes d'au moins 5 ans.

[2] En moyenne annuelle, données brutes.

[3] Données provisoires.

[4] À partir du millésime 2022 du recensement de la population, la définition de suroccupation des résidences principales a évolué (prise en compte notamment de la surface par personne et critère d'âge des occupants : www.insee.fr).

[5] À partir de 2020, les données portent sur l'ensemble des bénéficiaires (tous âges confondus) de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (anciennement CMU-C), du régime général.

Sources : CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CNAV, CNAM, Dares, France Travail, Insee, MSA, SDES - Traitement Carif-Oref PACA.

Les indicateurs-clés du Baromètre social par département (données en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
Pauvreté / conditions de vie							
1 Taux de bas revenus (2025)	18,8	15,5	18,0	23,0	19,7	22,1	20,8
2 Taux de familles monoparentales à bas revenus (2025)	37,5	38,4	33,7	41,0	37,8	41,6	38,6
3 Revenu médian des foyers à bas revenus (2025, en €)	979	996	964	904	928	970	931
4 Taux d'allocataires dépendants des prestations CAF (2025)	10,1	8,5	8,5	12,5	10,8	9,1	10,8
5 Persistance des allocataires du RSA (2025)	58,4	59,0	47,6	59,5	62,3	53,2	58,1
Formation / insertion / emploi							
6 Part de jeunes non insérés (2023)[1]	18,7	15,3	16,9	19,1	19,6	22,0	19,0
7 Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2025)[2]	46,5	44,8	39,2	42,1	39,3	45,4	41,6
8 Taux de chômage localisé annuel moyen (2025)[3]	8,0	6,4	7,0	8,8	7,4	10,0	8,1
9 Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (2025)[2]	12,7	9,0	8,7	13,0	12,1	13,1	11,8
10 Part des salariés en emploi stable (2025)[1]	80,9	76,7	85,9	85,4	85,5	83,8	85,0
Logement							
11 Part des logements suroccupés (2023)[1][4]	5,6	5,2	18,9	12,6	8,8	6,9	12,1
12 Part des logements locatifs sociaux (2025)	9,7	11,5	12,0	17,5	11,3	14,2	14,2
Santé							
13 Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (2025)[5]	7,3	5,1	6,6	11,1	9,0	8,5	9,1
Personnes âgées							
14 Indice de vieillissement de la population (2023)[1]	138,3	130,0	119,7	91,8	135,6	104,3	110,1
15 Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2025)	5,2	3,7	7,1	8,4	5,7	5,9	6,9

[1] 2023 est le dernier millésime disponible pour le recensement de la population.

[2] En moyenne annuelle, données brutes.

[3] Données provisoires.

[4] À partir du millésime 2022 du recensement de la population, la définition de suroccupation des résidences principales a évolué (prise en compte notamment de la surface par personne et critère d'âge des occupants : www.insee.fr).

[5] Les données portent sur l'ensemble des bénéficiaires (tous âges confondus) de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (anciennement CMU-C), du régime général.

Sources : CAF de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CNAV, CNAM, Dares, France Travail, Insee, MSA, SDES - Traitement Carif-Oref PACA.

Définitions

Taux de pauvreté monétaire : proportion d'individus (ou de ménages) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE, 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Rapport interdécile des revenus : écart entre les revenus des 10 % les plus aisés (9^e décile) et les 10 % les plus modestes (1^{er} décile).

Foyers à bas revenus : ces foyers ne comprennent que les allocataires de la CAF pour lesquels le revenu par unité de consommation est inférieur au « seuil de bas revenus ». Comme le seuil de pauvreté, le « seuil de bas revenus » est défini à 60 % du niveau de vie, mais ces deux concepts présentent un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment). En outre, pour les estimations de « bas revenus », un coefficient de 0,2 UC pour les familles monoparentales s'ajoute à l'échelle d'équivalence de l'OCDE.

Logement social : solution d'habitation à loyer modéré (HLM) destinée à des locataires dont le niveau de revenu est modeste. Il est construit grâce à des aides financières publiques et ses loyers sont plafonnés.

Logement PLAI : logement social locatif financé par le Prêt locatif aidé d'intégration et attribué à des locataires en situation de grande précarité sociale et économique.

Logement PLUS : logement social locatif financé par le Prêt locatif à usage social. Ce prêt est principalement mobilisé par des organismes HLM.

Logement PLS : logement social locatif financé par le Prêt locatif social et attribué aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les métropoles, communautés d'agglomération et communautés de communes sont des EPCI. Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte 52 EPCI.

Zone d'emploi

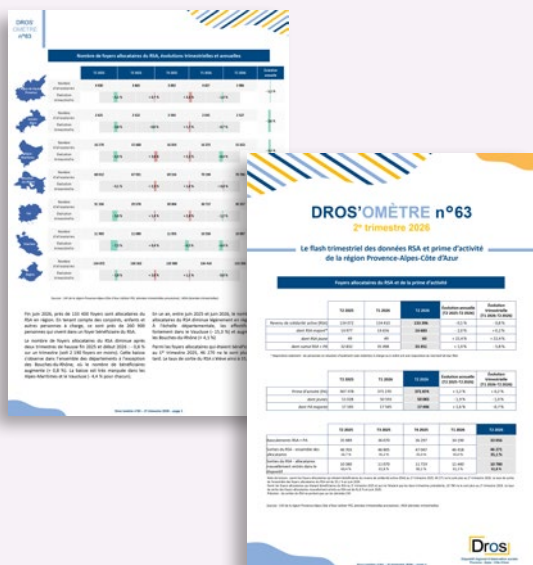
La zone d'emploi constitue un territoire à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Il s'agit de l'espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail et pour adapter localement les politiques de l'emploi. Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte 22 zones d'emploi, dont quatre transrégionales (Avignon, Arles, Bollène-Pierrelatte et Valréas).

Pour en savoir plus

Quelques études nationales parues en 2026

- « En quinze ans, des épisodes de pauvreté monétaire plus durables », *Insee Première*, n° 2129, octobre 2026.
- Baromètre « Enfants à la rue », FAS, Unicef France, août 2026.
- « Les réalités du sans-abrisme : état des lieux des équipes de la veille sociale et des SIAO », Enquête FAS, juillet 2026.
- « Non-recours à la prime d'activité : la moitié des foyers éligibles ne la perçoivent pas fin 2021 », Drees, *Études et résultats*, n° 1379, juillet 2026.
- « Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE », Synthèse des résultats de la 8^e vague, CNLE, juillet 2026.
- « Niveau de vie et pauvreté en 2024 : les niveaux de vie augmentent sans freiner les inégalités », *Insee Première*, n° 2117, juillet 2026.
- « Évaluation quantitative de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA », Dares, Institut des politiques publiques, *Document d'études*, n° 288, juin 2026.
- « Non-recours au RSA : plus d'un tiers des foyers éligibles ne le percevaient pas fin 2021 », Drees, *Études et résultats*, n° 1370, mai 2026.
- « État du mal-logement en France », 31^e rapport annuel, Fondation pour le Logement des Défavorisés, janvier 2026.

Retrouvez toutes les publications régulières du DROS sur le site www.dros-paca.org



Dros'omètre

Publication trimestrielle qui met en avant l'évolution du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité (PA), en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans ses départements.

Baromètre social

Publication annuelle qui présente un état des lieux de la situation sociale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Partagée et collaborative, elle aborde plusieurs aspects des politiques de solidarité portées par l'État, les collectivités ou les associations, à travers des données chiffrées et l'analyse de différentes thématiques.



Portrait de l'habitat

Publication annuelle sous la forme de tableaux de bord qui met en avant des indicateurs relatifs au logement, parc privé ou social et aides financières liées au logement, pour chaque département avec une mise en regard de la valeur régionale.

Vous y retrouverez aussi les webinaires, les productions ponctuelles du DROS et une sélection de publications et d'actualités régionales sur des thématiques sociales !

Contact mail : dros@cariforef.fr



Dispositif régional d'observation sociale
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Dispositif régional d'observation sociale (DROS)

Le DROS produit de la connaissance sur la situation sociale dans les territoires, afin :

- d'**accompagner** les politiques de solidarité et de cohésion sociale menées en Provence-Alpes-Côte d'Azur (lutte contre la pauvreté, accès aux droits, insertion et accompagnement vers l'emploi, logement, santé) ;
- d'**objectiver** les phénomènes de pauvreté et de précarité en région et sur les départements ;
- de **développer** une connaissance partagée et utile aux acteurs locaux et aux institutions, avec de la production d'études, de tableaux de bord, ou avec l'organisation de manifestations, de webinaires...

Le DROS est organisé à travers :

- un **comité de pilotage** définissant les orientations et le programme de travail, avec les financeurs (Dreets, Conseils départementaux et CAF) ;
- un **portage opérationnel** par le Carif-Oref ;
- des **partenaires** issus de diverses institutions : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, organismes de protection sociale, centres ressources et observatoires, associations et autres organismes.

Directrice
de publication
Géraldine Daniel

Réalisation
Fanny Bremond
Liliana Rojas

Conception - PAO
www.gachwell.com

Rédigé en collaboration avec :

Jérôme Blanche, Rémi Belle, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer (Dreets PACA), Nabil Hamani et Marie-Josée Hénin (CAF des Bouches-du-Rhône), Jocelyn Grousset et Céline Suau (CAF de l'Hérault), Pierre Lorent (Carif-Oref PACA), Marc Bruant et Agnès Satory (Crous Aix-Marseille Avignon), Amandine Gasca-Villanueva (Conseil départemental des Alpes-Maritimes), Carla Leis-Gomez et Justine Natucci (Dreal PACA), Corinne Roche (Insee PACA), Yolande Eskenazi (Préfecture de région), Sandrine Faure (Réseau PREC'alim), Lionel Rosano (SIAO du Vaucluse).

Octobre 2026

FINANCEURS DU DROS

